

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
**Extrait du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2024\_018

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 19	Votants 25
Date de Convocation	Jeudi 8 février 2024		
Séance du	Jeudi 15 février 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à N. COLELLA – T. RENARD à H. BARBAROS – F. PORTELLA à C. LEVY – A. LOPEZ à C. QUEYRAT – G. CASAS à A. CORDERO.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN – C. LEVY.</p> <p>Secrétaire de séance : H. BARBAROS.</p>			

**OBJET : Convention de remboursement aux communes des charges d'entretien des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'année 2023**

VU la loi « 3DS » et plus particulièrement son article 8 portant sur la subordination de la compétence voirie à l'intérêt communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le maire rappelle qu'en 2023, l'entretien des voiries d'intérêt communautaire présentes sur le territoire de Pollestres a été réalisé par la ville. Cela comprenait :

- L'entretien de la chaussée ;
- La reprise des bordures et trottoirs et de manière générale tous travaux de mise en sécurité de la voirie ;
- Le balayage de la chaussée ;
- La signalisation horizontale et verticale ;
- L'éclairage public (changement d'ampoules, de luminaire, remise en place du mât, réparation de câbles et les factures) ;
- La taille et le remplacement des arbres d'alignement.

Ainsi, la commune de Pollestres a demandé à être remboursée de ces charges.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés **AUTORISE** le maire à signer la convention de remboursement des charges d'entretien des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'année 2023.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 16/02/2024

Le Maire,  
 Jean-Charles MORICONI

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Pollestres, with the text 'MAIRIE', 'POLLESTRES', and '66 Pyr.-Or.'. Overlaid on the stamp is a large, dark ink signature of Jean-Charles MORICONI.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com